



Arrondissement de Mulhouse

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

Présents : Mme et M. Geneviève BALANCHE, Éric SCHWEITZER, Jean-Philippe PRÉVEL, Adjoints au Maire,
Mmes et MM, Pierre WANNER, Mireille FIZET, Rémy IFFRIG, Silvana GIRARD, Jean-Claude EISENMANN, Catherine SIMON, Hubert DUBS, Nathalie PETITHORY Conseillers Municipaux

Procurations : Sandrine KITTLER donne procuration à Éric SCHWEITZER
Dominique SCHAEFFER donne procuration à Nathalie PETITHORY

Absente excusée : Anne-Catherine UMHAUER

Secrétaire de séance : M. Éric SCHWEITZER, assisté par
Mme Céline BOULAY secrétaire de séance auxiliaire

Conseillers élus : 15 / Conseillers en exercice : 15 / Conseillers présents 12 + 2 procurations + 1 absente excusée

Date de la convocation : 28 août 2024

Ordre du jour 3) Plateaux rue de Mulhouse et rue d'Eschentzwiller : bilan

Monsieur le Maire propose de faire un bilan suite à la mise en place des plateaux et des priorités à droite rue d'Eschentzwiller et rue de Mulhouse en avril dernier. L'expérimentation arrive à échéance fin septembre, c'est pourquoi, Monsieur le Maire propose les 3 scénarios ci-dessous à son conseil municipal.

1. De laisser en l'état.
2. De supprimer toutes les priorités à droite sauf celles qui existaient avant.
3. De maintenir uniquement les priorités à droite rue de Bâle et rue du Jura et celles qui existaient avant l'expérimentation.

Monsieur le Maire précise que le diagnostic de la visibilité mutuelle conducteur-conducteur consiste à s'assurer que les règles de covisibilité soient bien respectées et que pour certaines rues la ligne de pavés de la file d'eau laisse à penser à une continuité du trottoir.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, a décidé à l'unanimité de :

- **SUPPRIMER** les nouvelles priorités à droite qui avaient été mises en place par arrêté municipal du 18 avril 2023 (n°2023/036) sauf celles des rues de Bâle, du Jura et du chemin du Ruisseau.

Des panneaux AB3a +M9c « Cédez le passage » seront mis en place.

Le Maire,
Philippe STURCHLER



Pour extrait conforme,
A Zimmersheim, le 10 septembre 2024

Le secrétaire de séance
Eric SCHWEITZER





**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 septembre 2024**

Le cabinet SOLER-COUTEAUX & ASSOCIES a l'honneur d'informer le Tribunal qu'il se constitue pour la défense des intérêts de ~~Mme Laurence STRECHER~~ et qu'il occupera dans la présente et dans ses suites.



Arrondissement de Mulhouse

~~Monsieur le Maire~~ a l'honneur de demander au Tribunal de réformer l'arrêté du Maire de ZIMMERSHEIM en date du 4 mai 2024 portant révision du règlement municipal des constructions de la commune de ZIMMERSHEIM.

La commune souhaite prendre un avocat et nommer un élu pour représenter la commune, Monsieur le Maire ne pouvant pas la représenter, étant personnellement concerné.

En vue de la présentation d'un mémoire dans un délai de 2 mois et de l'audience devant le Tribunal Administratif de Strasbourg, Monsieur le Maire souhaite faire appel à Maître DANGEL, spécialisé en droit public notamment en matière **d'urbanisme, d'aménagement, de maîtrise foncière, d'expropriation, et les projets de construction**, appartement au cabinet Adven avocats de Strasbourg, pour défendre la commune.

Les honoraires sont de 200 € H.T. Ils s'entendent hors taxes, frais et débours.

Monsieur le Maire rappelle que la délibération de délégation consentie au Maire pour représenter la commune en justice, a été adoptée à l'unanimité lors du conseil municipal du 26 novembre 2020, cependant il ne peut pas être le représentant de la commune étant personnellement impliqué dans ce dossier. Il propose sa 1ère adjointe, Madame Geneviève BALANCHE, pour représenter la commune.

Le conseil municipal après avoir délibéré a décidé à l'unanimité d'

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à demander à Maître DANGEL de défendre la commune de Zimmersheim.
- **AUTORISER** Geneviève BALANCHE à représenter la commune devant le tribunal.

Pour extrait conforme,
A Zimmersheim, le 10 septembre 2024

Le Maire,
Philippe STURCHLER



Le secrétaire de séance
Eric SCHWEITZER





Arrondissement de Mulhouse

Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

Présents : Mme et M. Geneviève BALANCHE, Éric SCHWEITZER, Jean-Philippe PRÉVEL, Adjoints au Maire,
Mmes et MM, Pierre WANNER, Mireille FIZET, Rémy IFFRIG, Silvana GIRARD, Jean-Claude EISENMANN, Catherine SIMON, Hubert DUBS, Nathalie PETITHORY Conseillers Municipaux

Procurations : Sandrine KITTLER donne procuration à Éric SCHWEITZER
Dominique SCHAEFFER donne procuration à Nathalie PETITHORY

Absente excusée : Anne-Catherine UMHAUER

Secrétaire de séance : M. Éric SCHWEITZER, assisté par
Mme Céline BOULAY secrétaire de séance auxiliaire

Conseillers élus : 15 / Conseillers en exercice : 15 / Conseillers présents 12 + 2 procurations + 1 absente excusée

Date de la convocation : 28 août 2024

Ordre du jour 5) Terrain de foot : arrosage automatique et remise en état des terrains (honneur et entraînement)

En 2022 nous avons acheté un arroseur à la commune d'Habsheim pour 500 euros. L'arrosage ne couvre pas tout le terrain, les agents doivent systématiquement déplacer l'arroseur. Ce système ne nous permet pas d'arroser la nuit. Pour des raisons écologiques et pour consommer moins d'eau, un arrosage automatique dans le sol serait le plus approprié. Il pourrait fonctionner en toute autonomie la nuit.

Monsieur le Maire précise que le passage des projecteurs au led a permis de diminuer la consommation par 2.

Selon le devis d'ID verte, le coût est estimé pour l'arrosage automatique est de :



Arrondissement de Mulhouse

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 septembre 2024

ARROSAGE TERRAIN DE FOOTBALL

Code	Désignation	Qté	Unité	P.U.	Montant	T
1	Forfait fourniture et mise en place d'une pompe de sécurité / filtre / compteur / relais de démarrage de pompe.	1	Forfait	2 704,00	2 704,00	1

Total H.T. EUR	2 704,00
(1) T.V.A. 20% sur 2 704,00 EUR soit	540,80
Total T.T.C. EUR	3 244,80

FOURNITURE ET POSE D'UN SYSTEME D'ARROSAGE SUR LE STADE

Code	Désignation	Qté	Unité	P.U.	Montant	T
	Installation de chantier	1	Forfait	750,00	750,00	1
	Ouverture et fermeture des tranchées	675	m	14,60	9 900,00	1
	Si fermeture des tranchées par le Club	675	m	-8,00	(PM) -5 400,00	
	Fourniture et pose des tuyaux, vannes, raccords, regards	1	Forfait	7 938,00	7 938,00	1
	Fourniture et pose des arroseurs, programmeur, pluviomètre	1	Forfait	12 505,00	12 505,00	1
	Mise en route et formation du personnel	1	Forfait	1 250,00	1 250,00	1

Total H.T. EUR	32 433,00
(1) T.V.A. 20% sur 32 433,00 EUR soit	6 486,60
Total T.T.C. EUR	38 919,60

Le coût estimé pour la remise en état le terrain d'honneur ainsi que le terrain d'entraînement est de :

remise en état du terrain d'honneur

Code	Désignation	Qté	Unité	P.U.	Montant	T
	REMISE EN ETAT DU TERRAIN D'HONNEUR					1
1	Traitement contre la mauvaise herbes	1	Forfait	600,00	600,00	1
2	Défeutrage du terrain avec mise à disposition d'une benne pour l'évacuation des déchets la charge du client.	6 975	m³	0,15	975,00	1
3	Fourniture et mise en place de d'un mélange de sable TOPSico et d'amendement (WEMBLEY)	50	Tonne	70,00	3 500,00	1
4	Regarnissage du terrain par incorporation des graines dans le sol à l'aide d'une regarnisseuse à disque avec un mélange de graines spéciales sport. à raison de 20g/m²	6 500	m²	0,15	975,00	1
5	Décompactage du terrain sur 20cm de profond avec des broches de 20mm de diamètre.	6 500	m²	3,14	910,00	1
6	Fourniture et mise en place d'engrais.	200	Kg	3,10	620,00	1
7	remise en état de la planimétrie du terrain.	1	Forfait	1 000,00	1 000,00	1
8	Fourniture et mise en place d'engrais.	200	Kg	3,10	620,00	1
9	Fourniture et mise en place de sable TOPSico 0,2mm roulé / lavé.	50	Tonne	48,00	2 400,00	1
10	Regarnissage du terrain par incorporation des graines dans le sol à l'aide d'une regarnisseuse à disque avec un mélange de graines spéciales sport. à raison de 20g/m²	6 500	m²	0,15	975,00	1
11	Fourniture et mise en place d'engrais.	250	Kg	3,10	775,00	1

Total H.T. EUR	13 350,00
(1) T.V.A. 20% sur 13 350,00 EUR soit	2 670,00
Total T.T.C. EUR	16 020,00



ARROSAGE TERRAIN ANNEXE						
Code	Désignation	Qté	Unité	P.U.	Montant	T
	ARROSAGE DU TERRAIN ANNEXE					1
1	Ouverture et fermeture des tranchées	230	m	14,00	3 220,00	1
2	St fermeture des tranchées par le club	230	m	-8,00	(PM) -1 840,00	
3	Fourniture et pose de tuyaux, vannes, raccords regards.	1	Forfait	4 080,00	4 080,00	1
4	Fourniture et pose des arroseurs, programmeur, pluviomètre.	1	Forfait	1 890,00	1 890,00	1
					Total H.T. EUR	9 190,00
					(1) T.V.A. 20% sur 9 190,00 EUR soit	1 838,00
					Total T.T.C. EUR	11 028,00

Les dépenses pour ce projet sont conséquentes, nous tentons d'obtenir des subventions. Nous souhaitons soumettre ce dossier auprès de la ligue du foot, de l'agence de l'eau Rhin-Meuse, de la Région et de la Cea. Ce projet n'entre pas dans les critères du fonds climat que propose par la m2A. Nous avons également demandé au Maire d'Eschentzwiller qui souhaite participer financièrement au projet.

Plan de financement envisagé :

SECTION INVESTISSEMENT			
TRAVAUX 2024			
Commune de Zimmersheim			
Arrosage automatique des terrains de foot et remise en état			
	HT	TVA 20 %	TTC
Montant des prestations	59 157,00 €	11 831,40 €	70 988,40 €
DEPENSES			
SELON DEVIS ID VERDE			Montant H.T. €
Arrosage terrain de foot : forfait fourniture et mise en place d'une pompe			2 704,00 €
Installation du chantier terrain d'honneur : ouverture et fermeture des tranchées			32 433,00 €
Fourniture et pose des tuyaux, vannes, arroseurs			
Remise en état du terrain d'honneur			13 350,00 €
Installation du chantier terrain d'entraînement : ouverture et fermeture des tranchées			9 190,00 €
Fourniture et pose des tuyaux, vannes, arroseurs			
Remise en état du terrain d'entraînement			1 480,00 €
Total dépenses			59 157,00 €
RECETTES			
En phase de consultation : FAFA, m2A, agence de l'eau, Région, CeA		70%	41 409,90 €
Commune de Zimmersheim		20%	11 831,40 €
Commune d'Eschentzwiller		10%	5 915,70 €
Total recettes			59 157,00 €



Arrondissement de Mulhouse

L'entretien des terrains peut être dissocié de l'arrosage. Malgré la volonté de la municipalité de réaliser ce projet d'arrosage automatique, il ne pourra se faire que si la commune obtient des aides.

Le conseil municipal a délibéré et a décidé à l'unanimité d' :

- **AUTORISER** Monsieur le Maire à signer le devis uniquement pour l'entretien du terrain d'honneur et du terrain d'entraînement
- **AUTORISER** à rédiger et signer les documents nécessaires aux dossiers des demandes de subvention.

Les crédits nécessaires à cet investissement sont inscrits au BP 2024 compte 2158 agencements et aménagement de terrain.

Pour extrait conforme,
A Zimmersheim, le 10 septembre 2024

Le Maire,
Philippe STURCHLER



Le secrétaire de séance
Eric SCHWEITZER





Sous la présidence de M. le Maire Philippe STURCHLER,

Présents : Mme et M. Geneviève BALANCHE, Éric SCHWEITZER, Jean-Philippe PRÉVEL, Adjoints au Maire,
Mmes et MM, Pierre WANNER, Mireille FIZET, Rémy IFFRIG, Silvana GIRARD, Jean-Claude EISENMANN, Catherine SIMON, Hubert DUBS, Nathalie PETITHORY Conseillers Municipaux

Procurations : Sandrine KITTLER donne procuration à Éric SCHWEITZER
Dominique SCHAEFFER donne procuration à Nathalie PETITHORY

Absente excusée : Anne-Catherine UMHAUER

Secrétaire de séance : M. Éric SCHWEITZER, assisté par
Mme Céline BOULAY secrétaire de séance auxiliaire

Conseillers élus : 15 / Conseillers en exercice : 15 / Conseillers présents 12 + 2 procurations + 1 absente excusée

Date de la convocation : 28 août 2024

Ordre du jour 6) Eclairage public : parking de la mairie

Suite au vieillissement du parc de l'éclairage public, le maire propose le renouvellement des têtes de lampadaires du parking de la mairie.
Une première tranche a été réalisée en 2016 à hauteur d'une centaine de lampadaires, pour un coût de 75 000 € TTC

Monsieur le Maire souhaiterait donc poursuivre ce renouvellement en changeant l'éclairage du parking de la mairie.

La société ETPE s'avère être la mieux disante. Une subvention va être demandée auprès du Territoire d'Énergie d'Alsace.



Arrondissement de Mulhouse

EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 04 septembre 2024



DEVIS N°2024-45a
Site : ZIMMERSHEIM - Parking de la Mairie
Travaux : Remplacement des luminaires "BOULE"
Contact : G. ALLOUCHE

Position	Désignation	U	Qté	P.U.	Total H.T.
	Remplacement des luminaires "BOULE" par des luminaires LED type MONTMARTRE de LENZI vc boîtier de protection avec parasoleil intégré comprenant :	ans	1,00	17 950,00 €	17 950,00 €
	- fourniture d'intervention d'une équipe d'électriciens habilités avec nacelle VL20 - déconnexion électrique des 10 spots existants - dépose des luminaires "BOULE" vc destruction en contre agréé - fourniture, pose & raccordement de 10 luminaires type MONTMARTRE LED de LENZI en finition INOX+RAL imitation laiton vieilli vernis + température 2700°K + abaissement de puissance - fourniture & raccordement de 10 boîtiers de protection avec parasoleil intégré - essai finis en soirée				

TOTAL H.T.	17 950,00 €
TVA 20%	3 590,00 €
TOTAL TTC	21 540,00 €

<u>Conditions de règlement :</u> Par virement bancaire à 30 jours date de facture <u>Délai de validité de l'offre :</u> 30 jours <u>Début d'intervention :</u> Dès réception du matériel	<u>Date du devis :</u> 02/09/24
---	--

Par conséquent, l'assemblée municipale a décidé à l'unanimité

- **DE SE RÉFÉRER** au devis de l'entreprise ETPE pour un montant total de 17 950 € H.T – 21 540 € TTC
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à signer tous les documents nécessaires aux demandes de subvention.

Les crédits nécessaires à cette opération sont inscrits au budget primitif 2024 compte 2158 autres installations, matériel et outillage. Ces travaux ne seront effectués qu'avec l'obtention de subventions.

Pour extrait conforme,
A Zimmersheim, le 10 septembre 2024

Le Maire,
Philippe STURCHLER



Le secrétaire de séance
Eric SCHWEITZER

